

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC

(art.126 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ABITIBI-OUEST

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par le soussigné, directeur général, secrétaire-trésorier de la MRC d'Abitibi-Ouest :

Que lors de la séance ordinaire du 16 septembre 2020, le conseil d'administration a adopté:

- le premier projet de règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme des territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest, n° P07-2020 ;
- le premier projet de règlement de zonage des territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest, n° P08-2020 ;
- le premier projet de règlement de lotissement des territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest, n° P09-2020 ;
- le premier projet de règlement de construction des territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest, n° P10-2020 ;
- le premier projet de règlement relatif aux conditions de délivrance des permis de construction des territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest, n° P11-2020 ;
- le premier projet de règlement sur les dérogations mineures des territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest, n° P12-2020.

Les projets de règlement concernent l'ensemble du territoire non organisé Lac-Duparquet ainsi que le territoire non organisé Rivière-Ojima, secteur Languedoc et St-Eugène de Chazel.

L'objectif est d'actualiser les règlements d'urbanisme actuels et d'assurer la conformité de ces documents avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Les règlements cités dans le présent avis remplacent et abrogent les règlements correspondants actuellement en vigueur.

Les projets de règlements contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Consultation publique

En raison de la COVID-19, l'assemblée publique est remplacée par une consultation écrite et se tiendra du 9 au 26 octobre 2020.

Les projets de règlement et une présentation vidéo peuvent être consultés sur le site internet de la MRC d'Abitibi-Ouest à l'adresse suivante : www.mrcao.qc.ca.

Les citoyens sont invités à poser leurs questions **jusqu'à lundi le 26 octobre à 16 h 30**, par courriel à consultation.tno@mrcao.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

Consultation TNO
MRC d'Abitibi-Ouest
11, 5e Avenue Est
La Sarre (Québec) J9Z 1K7

DONNÉ A LA SARRE
Ce 7 octobre 2020



Normand Lagrange
Secrétaire-trésorier
Directeur général